Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Plâtre, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 11 Qui ont pris part à la délibération : 12	Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2025

Présents : CHILLET Marie-Hélène, , GANDILHON Michel, GRANGE Guillaume, GOUTAGNY Pascal, GUYOT Jean-François, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine et VILLEMAGNE Laurent.
Absents : DECHAUMET Elodie, BABOT Billy, PARAN DOUSSET Barbara
Absents ayant donné pouvoir : THIZY Huguette à GANDILHON Michel
Secrétaire : GRANGE Guillaume

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 janvier 2025 est validé.

Urbanisme :

- Dépôt d'un PC par M. KERNOU Nadjim pour la construction d'une maison individuelle 10 impasse des Egaux, pièces complémentaires reçues le 07/01/25 en cours d'instruction ;
- Dépôt d'un PC par M. THOLLET Florent pour la création d'un garage, 5 impasse des Egaux, en cours d'instruction ;
- Dépôt d'un PC modificatif par BRUYAS Stéphane pour la rénovation d'une maison individuelle avec extension, 200 chemin de Laurisse, en cours d'instruction ;

Rencontres entre le 10 janvier et le 7 février 2025 :

- Cérémonie des vœux de la commune à la Maison du Plâtre, il faudra réfléchir à l'accueil des nouveaux habitants, car peu étaient présents.
- Cérémonie des vœux à Grammond. Echanges sur la desserte d'eau à Grammond par le Simoly pour éviter que l'eau vienne de SEM. Etude en cours.
- Il y a eu 4 réunions de chantier pour le bâtiment « école/périscolaire/dojo/local technique ». Avancement conforme au planning prévisionnel. Retard sur la commande des huisseries intérieures. Bon avancement pour l'électricien, le plombier, la plâtrerie. Les travaux du préau se dérouleront pendant les vacances de février. Quelques coûts supplémentaires sur le lot électricité, notamment pour reprendre les doublages qui ont été refaits. Bonne entente entre les artisans ce qui facilite le bon déroulement du

chantier. Point financier : RAS pour l'instant, nous sommes encore dans l'épure, mais plus de marge de manœuvre.

- Cérémonie des vœux de SEM
- Bilan du point de médiation numérique, reconduction de l'engagement de la commune via un avenant à la convention avec Saint-Christo-en-Jarez.
- Un rendez-vous a eu lieu avec la commune de Saint-Christo-en-Jarez pour une éventuelle participation financière de Fontanès pour le centre de loisir qui est géré par Familles Rurales, en regard du nombre d'enfants de Fontanès qui y participent (prochaine réunion le 8 avril).
- « Notre école faisons-la ensemble », validation du projet de l'école de Fontanès par l'état, aide financière, convention à venir. 6 000 à 7 000 € d'aide à la commune de Fontanès sur 2 ans (intervenant musique et photos cette année, diverses visites).
- Rendez-vous avec la régie assainissement de SEM pour l'amélioration de la qualité de l'entretien de la station d'épuration et des bassins d'orage.
- AG du Comité des fêtes. 4 jeunes ont intégré l'association. Le comité des fêtes va louer du matériel pour les particuliers.
- Bâtiment du Rio : pose d'une étagère de 6m linéaires sur 1m de large pour du rangement supplémentaire.
- Démontage des décorations de Noël et rangement au Rio.
- Visite du bâtiment en construction « école/périscolaire/dojo/local technique » par les élus et par les enseignantes.
- DGFiP : Rencontre avec le conseiller aux décideurs locaux pour aider à la préparation des restes à réaliser et du budget 2025 de la commune.
- Le SIEL : Le SAGE présente le bilan des consommations énergétiques de la commune.
- Réflexion sur l'entretien des chaudières pour remplacer l'entreprise Bealem par E2S. Le SIEL pourrait reprendre la maintenance de la télégestion.
- Bureau des maires de SEM
- Gendarmerie de Sorbiers, revue annuelle.
- Comité de suivi de la DSP, eau potable par SEM et Oélie.
- Crédit mutuel, signature d'un emprunt de 180 000 € à 3.55% sur 15 ans
- SIVU piscine : budget, hausse de la participation des communes, suite à la pose d'un liner l'année dernière. Entente de la nouvelle piscine. : le permis de construire est déposé, le planning est pour le moment respecté, ouverture de la nouvelle piscine fin 2026. Discussion sur des modifications d'accès coté entrée par l'avenue du Valjoly.
- Commission info, lancement de la feuille info de février. Point sur le site internet de la commune, renouvellement de l'abonnement, 1 600 € pour 3 ans
- Bilan de la Foire : 2 3000 € CA, bénéfice 10 000 €. 1 900 € par association. Beaucoup de monde : 1 200 soupes, 300 burgers. Quelques projets d'amélioration pour l'année prochaine.
- Réunion d'adjoints
- Séminaire « attractivité du massif central ».
- Commission aménagement : avancement de la réflexion sur les travaux de renouvellement de mobilier urbain. Des travaux de rénovation des escaliers reliant le Rio au village sont prévus à partir de fin février.
  Candidature au concours « banc d'essai » dans le cadre de la biennale du design pour prétendre à l'un des 12 bancs offerts. Des lieux d'implantation ont été proposés.

- Loire magazine pour le camion du casino les vendredis matin.
- Le géomètre de la commune est venu sur le terrain pour avancer sur les trois dossiers en cours depuis longtemps (MAM, JF GUYOT, M GANDILHON).
- Rencontre du CME. Travail sur le jardin partagé. 5 habitants sont venus partager leur expérience de jardinier aux enfants.
- Rencontre de 6 communes pour la mutualisation des polices municipales. Délibération en mars, pour une mise en service en juin. Convention pour la mise en place d'un service entre les communes de Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Héand, Sorbiers, Marcenod, Saint-Christo-en-Jarez et Fontanès. Engagement sur 3 ans pour environ 2h par semaine sur la commune. Coût approximatif de 30€/heure.
- SEM : conseil métropolitain. Long voir même très long…
- Echange avec la commune de Saint-Christo-en-Jarez, sur le déneigement des chemins limitrophes entre les deux communes

Informations diverses :

Au conseil municipal de mars : présentation du compte financier unique (ex. compte administratif). Commission finance à caler pour préparation du budget 2025.
A ce jour pour Fontanès, pas d'impact de la loi de finances qui demande des efforts aux plus grosses collectivités. Par contre il y aura des conséquences en cascade (via les efforts demandés à SEM).

Point RH :

Nadège est absente, en congés maternité, ensuite possibilité de congé parental.
Geneviève remplace Maryline en congé parental jusqu'au 1 septembre. Des remplacements autour des vacances de Pâques sont à prévoir, car Geneviève sera en congé quelques jours de plus que les vacances scolaires.
Blandine a repris le 3 février. Présence d'une stagiaire deux jours par semaine jusqu'au 13 février.
Aide précieuse de Laurence en prestation de service depuis janvier pour remplacer Nadège : 3 demi-journées de 4h par semaine. Puis à compter du 15 février : 5 matins les 2 premières semaines du mois et 3 matins les 2 dernières semaines.
Manon gère l'urbanisme d'un point de vue administratif en totalité.

Echange sur l'augmentation du coût de l'hébergement et de maintenance du site internet de la commune.

Relation avec l'ONF : la plantation des sapinières est réalisée. Devis à valider pour le marquage de l'ilot de senescence. Passage d'un répulsif dans la partie basse au grand bois…

Participation d'élus et d'habitants de Fontanès à la représentation de théâtre du 18 février à Sorbiers à laquelle participent des enfants de l'école.

ORDRE DU JOUR :

1- **Versement d'un fonds de concours à Saint-Etienne Métropole pour les travaux de voirie de la Place de la mairie et l'enfouissement de réseaux chemin de Roche Pacard**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal concerné.

Le montant de l'opération de réfection de la place de la mairie est de 45 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de FONTANES pour cette opération est fixé à 15 000 € HT.

Le montant de l'opération d'enfouissement des réseaux secs lieu-dit ROCHE PACARD est de 13 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de FONTANES pour cette opération est fixé à 5 000 € HT.

Le montant total des fonds de concours versés par la commune de FONTANES à la Métropole est donc fixé à 20 000 € HT.

Le montant des opérations pouvant évoluer, chaque fonds de concours versé par la commune de FONTANES sera ajusté :

si le montant définitif de l'opération est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,

si le montant définitif de l'opération est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

Les fonds de concours seront versés en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal de FONTANES et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le versement du fonds de concours à Saint-Etienne Métropole.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2025-001 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

2- Avenant à la convention avec la commune de Saint-Christo-en-Jarez concernant le point de médiation numérique

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022-028 en date du 13 mai 2022 le conseil municipal l'a autorisé à signer une convention de prestation de service avec la commune de Saint-Christo-en-Jarez dans le cadre du point de médiation numérique.

La commune de Saint-Christo-en-Jarez a décidé en conseil municipal en date du 20 janvier 2025, d'augmenter les tarifs des prestations de service proposées par Madame Sarah MACARDIER et soumet la signature d'un avenant aux communes signataires de la convention :

En raison de la diminution de la subvention versée par la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'année 2025, l'article 3 « Financement » de la convention doit être modifié à compter du 1er avril 2025 comme suit :
Ces prestations seront facturées sur la base ci-après

- Pour des rendez-vous individuels d'une heure : 22 €
- Pour des ateliers collectifs de 2 heures (6 pers max) : 66 €

Un état des prestations sera réalisé par Mme MACARDIER et validé par la commune avant facturation par la mairie de Saint-Christo-en-Jarez chaque mois. Un titre sera émis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la signature de l'avenant à la convention avec la commune de Saint-Christo-en-Jarez concernant le point de médiation numérique.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2025-002 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h00.